

licence de mécanicien A2

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **20/11/2003**

Mots clés : **moteur à pistons**, **mécanicien**, **entretien mineure**, **avion**

Identification

Identifiant : **2018**

Version du : **18/04/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Règlement n °1321/2014 de la Commission du 26 novembre 2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

délivrer l'approbation pour remise en service (APRS) après des opérations d'entretien mineures sur des avions à pistons

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

-culture aéronautique incluant mathématique, physique

-connaissance générale des systèmes de l'avion

-préparation des chantiers d'entretien

-connaissance des bonnes pratiques de maintenance

-aptitude au travail en équipe

Modalités générales

Le candidat à la licence A2 devra suivre une formation de base théorique et pratique dispensée par un organisme PART 147 agréé par la DGAC, de 650h comportant mathématique, physique, réglementation, procédure d'entretien, aérodynamique des avions à pistons, structure et système.

La formation théorique est sanctionnée par des QCM et la partie pratique par une évaluation.

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

Tous publics

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

niveau brevet

Compétences évaluées

Au plan théorique, les compétences en mathématique, physique, réglementation sont évaluées au travers de 13 modules faisant l'objet de QCM.

Au plan pratique, il est demandé d'assurer la réalisation en toute sécurité des travaux de maintenance et d'inspection d'un avion et d'utiliser correctement la documentation technique et les outils spécifiques du mécanicien aéronautique.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau

Centre(s) de passage/certification

- centres agréés par l'organisme PART 147.

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :
licence

Plus d'informations

Statistiques

établies par la DGAC

Autres sources d'information

—